

Ligne du temps des principales échéances sociales, fiscales et comptables d'une société.

Un pense bête bien utile pour tous les dirigeants d'entreprise !

Cas de figure : Société qui clôture ses comptes au 31/12 et qui rentre des déclarations TVA trimestrielles (avec acompte mensuels) et des déclarations du précompte professionnel trimestrielles

JANVIER

- 01/01 : indexation des salaires pour les commissions paritaires concernées
- 05/01 : 3ème acompte ONSS 4ème trimestre
- 10/01 : Remise des documents de Décembre
- 15/01 : Paiement et déclaration du précompte professionnel trimestriel
- 20/01 : Déclaration et paiement de la TVA trimestrielle 4ème trimestre
- 31/01 : Paiement du solde du 4ème trimestre ONSS
-

FEVRIER

- 05/02 : 1er acompte ONSS 1er trimestre
- 10/02 : Remise des documents de Janvier
- 20/02 : Paiement 1er acompte TVA 1er trimestre

MARS

- 05/03 : 2ème acompte ONSS 1er trimestre
- 10/03 : Remise des documents de Février
- 20/03 : Paiement 2ème acompte TVA 1er trimestre
- 31/03 : Paiement des cotisations sociales trimestrielles pour travailleurs indépendants
- 31/03 : Délai pour rentrer le listing annuel des clients assujettis à la TVA

AVRIL

- 05/04 : 3ème acompte ONSS 1er trimestre
- 10/04 : 1er versement anticipé si applicable
- 10/04 : Remise des documents de Mars
- 15/04 : Paiement et déclaration du précompte professionnel trimestriel
- 20/04 : Déclaration et paiement de la TVA trimestrielle 1er trimestre
- 30/04 : Paiement du solde du 1er trimestre ONSS

MAI

- 05/05 : 1er acompte ONSS 2ème trimestre
- 10/05 : Remise des documents de Avril
- 20/05 : Paiement 1er acompte TVA 2ème trimestre

JUIN

- 05/06 : 2ème acompte ONSS 2ème trimestre
- 10/06 : Remise des documents de Mai
- 20/06 : Paiement 2ème acompte TVA 2ème trimestre
- 30/06 : Dernier délai pour payer la cotisation annuelle à charge des sociétés
- 30/06 : Paiement des cotisations sociales trimestrielles pour travailleurs indépendants
- 30/06 : Délai de dépôt de déclaration IPP en version papier

JUILLET

- 05/07 : 3ème acompte ONSS 2ème trimestre
- 10/07 : 2ème versement anticipé si applicable
- 10/07 : Remise des documents de Juin
- 15/07 : Paiement et déclaration du précompte professionnel trimestriel
- 15/07 : Déclaration IPP via Tax On Web (fin octobre si la déclaration est faite par un bureau comptable et fiscal)
- 20/07 : Déclaration et paiement de la TVA trimestrielle 2ème trimestre
- 31/07 : Dernier délai pour la publication des comptes annuels à la BNB
- 31/07 : Paiement du solde du 2ème trimestre ONSS

AOUT

- 05/08 : 1er acompte ONSS 3ème trimestre
- 10/08 : Remise des documents de Juillet
- 20/08 : Paiement 1er acompte TVA 3ème trimestre
- 21/08 : Déclaration à l'impôt des sociétés (30/09 si rentrée via BIZTAX)

SEPTEMBRE

- 05/09 : 2ème acompte ONSS 3ème trimestre
- 10/09 : Remise des documents d'Août
- 20/09 : Paiement 2ème acompte TVA 3ème trimestre
- 30/09 : Paiement des cotisations sociales trimestrielles pour travailleurs indépendants
- 30/09 : Délai de dépôt de la déclaration à l'impôt des sociétés via BIZTAX

OCTOBRE

- 05/10 : 3ème acompte ONSS 3ème trimestre
- 10/10 : 3ème versement anticipé si applicable
- 10/10 : Remise des documents de Septembre
- 15/10 : Paiement et déclaration du précompte professionnel trimestriel
- 20/10 : Déclaration et paiement de la TVA trimestrielle 3ème trimestre
- 31/10 : Paiement du solde du 3ème trimestre ONSS
- 31/10 : Délai de dépôt de déclaration IPP si la déclaration est faite par un bureau comptable et fiscal

NOVEMBRE

- 05/11 : 1er acompte ONSS 4ème trimestre
- 10/11 : Remise des documents d'Octobre
- 20/11 : Paiement 1er acompte TVA 4ème trimestre

DECEMBRE

- 05/12 : 2ème acompte ONSS 4ème trimestre
- 10/12 : Remise des documents de Novembre
- 20/12 : Paiement 2ème acompte TVA 4ème trimestre
- 20/12 : 4ème versement anticipé si applicable
- 31/12 : Paiement des cotisations sociales trimestrielles pour travailleurs indépendants

La déclaration au précompte mobilier doit être introduite endéans les 15 jours après la date d'attribution ou de mise en paiement des revenus imposables, c'est-à-dire la date à laquelle le bénéficiaire dispose réellement des revenus.

Autres cas de figure pour les versements anticipés

Si clôture au 31/03

- VA 1 : 10/07
- VA 2 : 10/10
- VA 3 : 10/01
- VA 4 : 20/03

Si clôture au 31/06

- VA 1 : 10/10
- VA 2 : 10/01
- VA 3 : 10/04
- VA 4 : 20/06

Si clôture au 30/09

- VA 1 : 10/01
- VA 2 : 10/04
- VA 3 : 10/07
- VA 4 : 20/09